

**CESSION D'UN VÉHICULE À TITRE GRATUIT
AU COLLÈGE "PIERRE LOTI" À ROCHEFORT**

**Cinquième commission : Affaires
scolaires et Enseignement supérieur**

**COMMISSION PERMANENTE
du 20 janvier 2023**

**DELIBERATION
N° 2023-01-20-75**

La Commission Permanente du Département réunie à La Rochelle, le 20 janvier 2023 à 15h30, sous la présidence de Mme Sylvie MARCILLY, Présidente du Département,

Agissant par délégation de l'Assemblée Départementale (délibération du 1^{er} juillet 2021),

Considérant l'article L. 3213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le Département a la charge de l'équipement des collèges,

Considérant que le Département de la Charente-Maritime dispose dans son parc automobile de véhicules utilitaires et véhicules légers à l'état roulant qui ne sont plus utilisés par les services départementaux,

Considérant la demande du collège « Pierre Loti » à Rochefort, le 15 septembre 2022, de disposer d'un véhicule léger dans le cadre de déplacements courts des équipes de direction et de maintenance,

Considérant que le Département dispose d'un véhicule Citroën C3 de 2011 totalisant 204 000 km et d'une valeur vénale de 2 500 € qui a fait l'objet d'un remplacement,

Considérant l'avis favorable de la 5^{ème} Commission du 6 janvier 2023,

DECIDE :

1°) d'approuver la cession gratuite par le Département de la Charente-Maritime au profit du collège « Pierre Loti » à Rochefort du véhicule Citroën C3 immatriculé BA-565-CB (mise en circulation le 16 septembre 2010),

2°) d'autoriser sa Présidente à signer toute pièce relative à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Pour la Présidente du Département,
La Première Vice-Présidente,


Catherine DESPREZ